

## ADDICTIONS, COVID ET CONFINEMENT

<b>Le site régional</b>	<a href="https://www.dapa-normandie.fr/addictions-et-confinement">https://www.dapa-normandie.fr/addictions-et-confinement</a>
<b>ARS Normandie</b>	La cellule « Covid19 – Précarité » : <a href="mailto:ars-normandie-covid-precarite@ars.sante.fr">ars-normandie-covid-precarite@ars.sante.fr</a> Réfèrent « addictions » : T. Auvergnon : <a href="mailto:thomas.auvergnon@ars.sante.fr">thomas.auvergnon@ars.sante.fr</a>

### Enjeux

**Quel que soit le(s) produit(s), les consommateurs de substances psychoactives sont particulièrement vulnérables** aux pathologies et présentent un risque accru de développer des difficultés respiratoires s'ils sont infectés par le COVID-19.

**Plus généralement, le contexte anxiogène** produit par l'épidémie et le confinement peuvent encourager les consommations et provoquer :

- à court terme, des formes aiguës d'intoxication et le développement de comportements à risques (pour soi et pour les autres, dont la problématique des violences intrafamiliales) ;
- à moyen terme, des formes chroniques chez de nouveaux patients.

**À l'inverse, le risque est également de voir émerger des phénomènes de crise de manque**, liés :

- à la difficulté d'accéder à certains produits
- ou à la volonté (personnelle ou de l'entourage) de s'imposer un sevrage brutal.

Alors que les dispositifs d'écoute, d'accompagnement et de soins sont fragilisés par les réorganisations imposées par l'épidémie (contraintes du confinement, personnel malade ou réaffecté à des missions prioritaires hors addictologie), il est essentiel :

- **De maintenir les activités essentielles d'accompagnement et de soins** des usagers et des patients en l'addictologie pour assurer la continuité des soins (en particulier la délivrance des traitements de substitution) et éviter que, faute de réponse, ils ne viennent solliciter des services d'urgence déjà encombrés ;
- **De développer les démarches de réduction des risques** pour adapter les modalités d'accompagnement, en particulier dans le contexte de confinement.
- **D'éviter les réponses basées sur l'interdiction brusque et totale** de consommer<sup>1</sup>.

Des enjeux spécifiques sont à souligner :

- **le confinement des personnes sans domicile**, qui appelle un soutien aux acteurs de l'hébergement par les équipes d'addictologie ;
- **le soutien aux professionnels de ville** (médecin et pharmacien) dans la gestion des demandes des usagers et des patients (notamment pour la prescription et la délivrance des traitements de substitution dont le cadre réglementaire a été modifié) ;
- **le soutien aux équipes hospitalières** dans la gestion des patients se rendant aux urgences pour des problématiques en lien avec les addictions (ivresses aiguës, crises de manque, demandes brutales de délivrance de traitements de substitution aux opiacés...).
- **l'anticipation des risques qui seront propres au déconfinement** (fortes consommations après une période de restriction, avec notamment des risques d'overdoses).

<b>Alcool</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en population générale, consommations liées au contexte anxiogène ;</li> <li>- risques liés à une restriction complète et rapide de la consommation chez les personnes dépendantes (syndrome de sevrage aigu, dont le risque de delirium tremens) ;</li> <li>- vulnérabilité spécifique des malades de cirrhose au stade B au moins<sup>2</sup>.</li> </ul>
<b>Tabac</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- +50 % de probabilité de souffrir d'une forme sévère du Covid19<sup>3</sup> ;</li> <li>- risque de contamination par la toux provoquée par le tabagisme ou le partage d'une cigarette, d'un joint, d'un dispositif de vapotage...</li> <li>- risques liés au développement du tabagisme passif pendant le confinement.</li> </ul>
<b>Drogues illicites<sup>4</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- risques de crise de manque lié au confinement (accès aux produits diminué, augmentation des prix) ;</li> <li>- risques liés à la diminution d'activité des dispositifs de réduction des risques, d'accompagnement et de soins (continuité des traitements de substitution aux opiacés).</li> </ul>

<sup>1</sup> DIHAL, *L'accompagnement de personnes présentant des problématiques d'addiction (...)*, 8 avril 2020 :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations-accompagnement-addiction-troubles-sante-mentale-covid-19.pdf>

<sup>2</sup> Haut comité de la santé publique, recommandation en date du 24 mars 2020.

<sup>3</sup> Wei-jie Guan et col., Clinical Characteristics of Coronavirus Disease 2019 in China, New England Journal of Medicine, 28 février 2020. <https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMoa2002032>

## La mobilisation des acteurs de l'addictologie

Le public comme les professionnels peuvent obtenir les informations indispensables (annuaires actualisés des structures d'aide et d'accompagnement, recommandations, dispositif d'aide en ligne) :

- sur les sites nationaux drogues / tabac / alcool Info Service : <https://www.drogues-info-service.fr/>  
<https://www.alcool-info-service.fr/> <https://www.tabac-info-service.fr/>
- sur le site régional <https://www.dapa-normandie.fr>  
et son volet spécifique <https://www.dapa-normandie.fr/addictions-et-confinement>

**La mobilisation du Centre d'addictovigilance (CEIP-A, CHU de Caen) pour les signalements :**

- de toute problématique spécifique : surconsommation de médicaments ou de substances (notamment opiacés et/ou TSO), consommations « alternatives », sevrage prescrits ou non dans un cadre non protocolaire...
- des ordonnances falsifiées pour obtenir de l'hydroxychloroquine / azithromycine.

**Le maintien des activités essentielles pour répondre aux besoins de la population :**

- suspension des actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif ;
- maintien de l'activité des structures médico-sociales (CSAPA - CAARUD) autour :
  - o de la réduction des risques et des dommages (RdRD), en particulier de la délivrance de matériel (avec développement de la RdRD à distance) ;
  - o du maintien d'un contact régulier avec les usagers, de la continuité du suivi médical (consultations, prescription et délivrance des traitements) ;
- en hospitalisation : maintien des capacités minimales pour faire face aux hospitalisations en urgence (et à celles non reprogrammables) et de l'activité de liaison aider les autres services.

*La définition des activités prioritaires :*

- recommandations de l'ARS Normandie en date du 13 mars 2020 ;
- fiche nationale : Continuité des activités des structures (...) : CEGIDD, CLAT, Centres de vaccination, CSAPA, CAARUD
- Collège professionnel des acteurs de l'addictologie hospitalière (COPAAH), 22 mars 2020 ;
- Collège Universitaire National des Enseignants d'Addictologie (CUNEA), fiche COVID19 – Addictologie, mars 2020

**L'appui aux acteurs du territoire dans un contexte Covid19**

Les CSAPA et les CAARUD (<https://www.dapa-normandie.fr/annuaire>) sont les acteurs qui peuvent apporter appui et conseil :

- **Aux professionnels de santé de ville** (notamment médecins et pharmaciens) :
  - o Aide et conseil pour l'application des nouvelles modalités de délivrance des traitements de substitution aux opiacés ;
  - o Aide pour la gestion des sollicitations des usagers et patients, notamment des situations difficiles (demande d'opiacés en contexte de manque, risque de mésusage de médicament...) ;
  - o Aide pour la diffusion des messages de prévention et de réduction des risques auprès des patients rencontrés (notamment sur les consommations d'alcool) ;
- **Aux équipes des structures d'hébergement et d'accompagnement social :**
  - o Accompagnement à la mise en place des procédures de régulation des pratiques additives, appuyées sur la réduction des risques et des dommages ;
  - o Aide à la gestion des situations difficiles ;
  - o Appui aux équipes mobiles sanitaires (pilotees par les PASS) qui interviennent auprès des structures d'hébergement.

*Pour les personnes qui prennent des médicaments de substitution aux opiacés depuis au moins 3 mois, et dont la dernière ordonnance est expirée, il est possible d'obtenir en pharmacie un renouvellement sur une durée limitée (21 jours au plus). Le pharmacien demandera l'accord du prescripteur.*

A l'inverse, CSAPA et CAARUD n'interviennent pas dans la gestion des situations de crise : il convient de faire appel aux services d'urgence concernés (police/gendarmerie, pompiers, Centre 15, urgences psychiatriques), comme c'est le cas en situation habituelle.

**Mise en place d'un "SAV pratiques addictives" en région via le site <https://www.dapa-normandie.fr/addictions-et-confinement> :**

- Forum dédié aux acteurs de l'addictologie en Normandie ;
- Pour le public ou les acteurs non spécialisés en addictologie, foire aux questions et possibilité de poser une question sur le site.

<sup>4</sup> OEDT, note du 25 mars 2020 : <http://www.emcdda.europa.eu/publications/topic-overviews/covid-19-and-people-who-use-drugs>;

### Recommandations et informations à diffuser :

Ces ressources sont complétées et actualisées sur le site <https://www.dapa-normandie.fr/addictions-et-confinement>.

#### En population générale :

- MILDECA : <https://www.drogues.gouv.fr/actualites/covid-19-tabac-alcool-drogues-risques-precautions>
  - o COVID-19, tabac, alcool et drogues : risques et précautions ;
  - o 8 vignettes sur les bonnes pratiques « COVID-19 et substances psychoactives » ;
- ANPAA : Confinement et addictions : comment rester vigilant(e) ? <https://www.anpaa.asso.fr/lanpaa/actualites/65-generales> ;
- Fédération Addiction :
  - o Confinement et tabac : <https://www.federationaddiction.fr/gerer-la-consommation-de-tabac-pendant-la-periode-de-confinement/>
  - o Cannabis : <https://www.federationaddiction.fr/cannabis-et-covid-19-note-appui-pour-accompagner-les-differentes-situations/>

#### Prescription et délivrance de traitement de substitution aux opiacés :

- Fédération Addiction : Note d'appui « Prescription et délivrance de Traitements de Substitution aux Opacés et autres médicaments » en date du 2 avril 2020 : <https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/03/Note-appui-arre%CC%82te%CC%81-23-mars-pour-TSO-2-avril-2020.pdf>
- Ordre national des pharmaciens : « Covid-19 : renouvellement exceptionnel dérogatoire » : <http://www.meddispar.fr/Actualites/2020/Covid-19-renouvellement-exceptionnel-derogatoire#nav-buttons>

#### Pour la mise en place d'une régulation des pratiques addictives en structure d'hébergement ;

- DIHAL, *L'accompagnement de personnes présentant des problématiques d'addiction ou des*, 8 avril 2020 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations-accompagnement-addiction-troubles-sante-mentale-covid-19.pdf>
- Fédération Addiction :
  - o FAQ « Accueil et hébergement des publics consommateurs d'alcool durant le confinement » : <https://www.federationaddiction.fr/accueil-et-hebergement-des-publics-consommateurs-dalcool-durant-le-confinement-questions-propositions/>
  - o Hébergement confiné et consommation d'alcool des publics : <https://www.federationaddiction.fr/hebergement-confine-et-consommation-de-substances-psychoactives-preconisations/>
- Fiche « COVID-19 du collectif des acteurs de la RdR alcool : Conseils aux professionnels assurant des missions d'hébergement et d'« aller vers » pour réduire les risques liés aux consommations d'alcool <https://www.federationaddiction.fr/hebergement-confine-et-consommation-de-substances-psychoactives-preconisations/>

#### En détention : Fédération Addiction, Cannabis et confinement en détention :

[https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/03/cannabis\\_sevrage\\_confinement-DEF.pdf](https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/03/cannabis_sevrage_confinement-DEF.pdf)